YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JT

DECISION N° 99/182

OBJET : Convention de prestation intellectuelle relative à une animation autour de l'éclipse du 11 août 1999 conclue avec l'association "Sauvegarde - Conservation des Etudes et Archives Ufologiques Sceau Archives OVNI"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise une animation relative à l'Eclipse du soleil du 11 Août 1999, prestation qui aura lieu devant l'Orangerie de la Propriété Caillebotte à Yerres, de 11H à 13H,

DECIDE

DE signer une convention de prestation intellectuelle avec l'association "Sauvegarde - Conservation des Etudes et Archives Ufologiques Sceau Archives OVNI" sise 1, résidence Saint-Médard - 91800 BRUNOY, représentée par Monsieur Gilles DURAND Secrétaire, pour un montant de 1500 Frs.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 9 juillet 1999

REÇU LE
19 JUIL. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE